

# Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



**CCN Entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiments, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes dite SDLM**

**IDCC 1404**

Régime de prévoyance obligatoire conventionnel

**Ensemble du personnel - Non-cadre\* et cadre\***

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

<b>TAUX DE COTISATION</b> En pourcentage du salaire annuel brut				
Garanties	Non cadre		Cadre	
	T1	T2	T1	T2
Décès - IAD	0,24 %	0,24 %	0,24 %	0,24 %
Incapacité de travail (100 %)	1,02 %	1,02 %	1,02 %	2,31 %
Incapacité de travail	0,29 %	0,29 %	0,29 %	0,77 %
Invalidité - IPP	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,53 %
<b>Taux Contractuel</b>	<b>1,75 %</b>	<b>1,75 %</b>	<b>1,75 %</b>	<b>3,85 %</b>

\* tel que défini par votre entreprise au titre du contrat souscrit (selon la législation en vigueur)

**T1** : fraction de salaire inférieure ou égale au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

**T2** : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

**IAD** : Invalidité Absolue Définitive

**IPP** : Incapacité Permanente Professionnelle

## Répartition des cotisations : 60 % Employeur, 40 % Salarié

### Personnel NON-CADRE

<b>TAUX DE COTISATIONS</b> En pourcentage du salaire annuel brut			
Garanties	T1, T2		
	Employeur	Salarié	Total
Décès - IAD	0,144 %	0,096 %	0,24 %
Incapacité de travail (100 %)	0,612 %	0,408 %	1,02 %
Incapacité de travail	0,174 %	0,116 %	0,29 %
Invalidité - IPP	0,12 %	0,08 %	0,20 %
<b>Taux Contractuel</b>	<b>1,05 %</b>	<b>0,70 %</b>	<b>1,75 %</b>

### Personnel CADRE

<b>TAUX DE COTISATIONS</b> En pourcentage du salaire annuel brut						
Garanties	T1			T2		
	Employeur	Salarié	Total	Employeur	Salarié	Total
Décès - IAD	0,144 %	0,096 %	0,24 %	0,144 %	0,096 %	0,24 %
Incapacité de travail (100 %)	0,612 %	0,408 %	1,02 %	1,386 %	0,924 %	2,31 %
Incapacité de travail	0,174 %	0,116 %	0,29 %	0,462 %	0,308 %	0,77 %
Invalidité - IPP	0,12 %	0,08 %	0,20 %	0,32 %	0,21 %	0,53 %
<b>Taux Contractuel</b>	<b>1,05 %</b>	<b>0,70 %</b>	<b>1,75 %</b>	<b>2,312 %</b>	<b>1,538 %</b>	<b>3,85 %</b>